

1. La lutte contre le moustique tigre est une priorité de santé publique parce qu'il peut transmettre certaines maladies tropicales

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée par les autorités sanitaires en raison de sa capacité à transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

Le moustique tigre est désormais implanté dans toute la région Occitanie

Le moustique tigre originaire d'Asie du Sud-Est. Il a colonisé les 5 continents en quelques dizaines d'années grâce à l'expansion des échanges mondiaux, favorisée par le développement des transports internationaux.

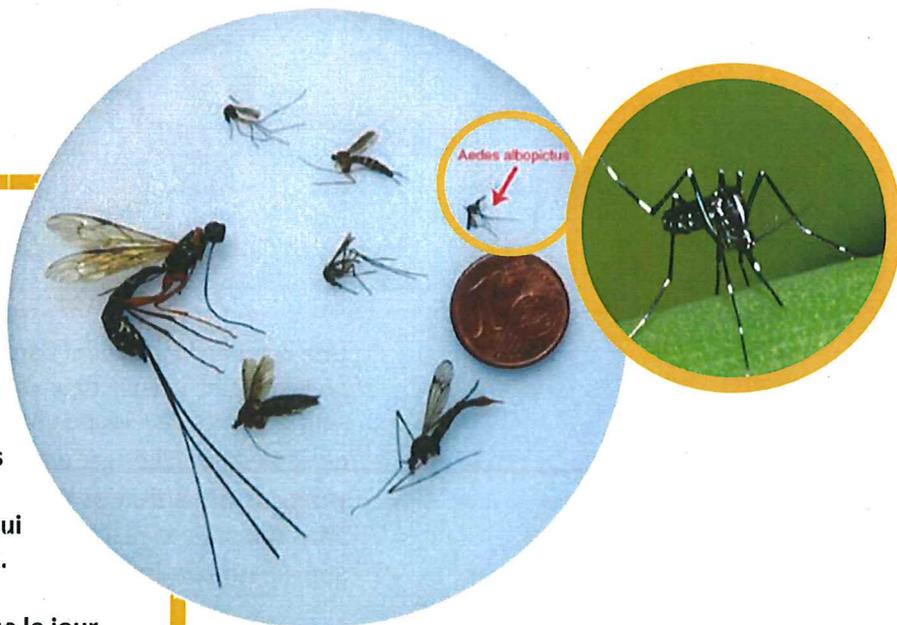
Il s'est installé depuis 2004 en France métropolitaine et est désormais implanté et actif dans tout le sud de la France dont les 13 départements d'Occitanie (Ces départements sont classés au niveau 1 du plan national anti-dissémination du Chikungunya, de la Dengue et autres arboviroses).

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie (et dans 51 départements en France)

EN PRATIQUE

3 astuces pour reconnaître un moustique tigre (ou *Aedes albopictus*)

- Il est très petit : environ 5 mm.
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes, avec une bande blanche qui part de la tête et rejoint le thorax.
- Il est source de nuisance et il pique le jour.



Une surveillance renforcée est mise en œuvre chaque année

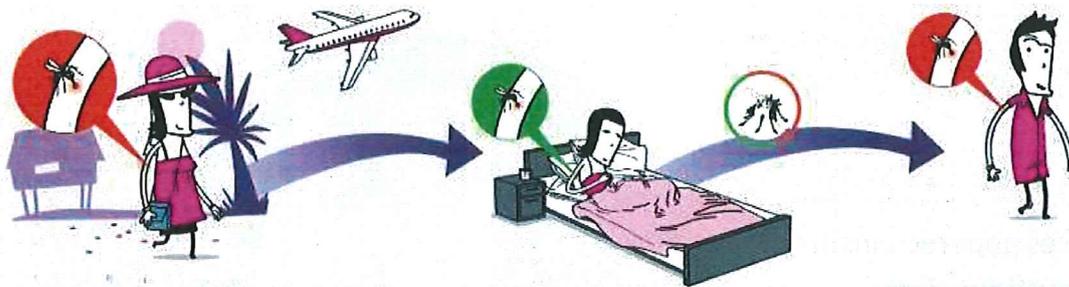
Chaque année, un dispositif de surveillance renforcée est mis en œuvre du 1^{er} mai au 30 novembre. Cette surveillance renforcée a pour objectif de limiter la progression de l'implantation des moustiques tigre et de prévenir le risque d'importation des virus dont il peut être le vecteur.

Ce dispositif repose sur :

- **Une surveillance renforcée des populations de moustiques (surveillance entomologique).**
La lutte contre ces moustiques et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission de virus.
- **Une surveillance médicale renforcée des cas éventuels de chikungunya, dengue et Zika (surveillance épidémiologique).** Cette surveillance mobilise les professionnels de santé de toute la région pour qu'ils effectuent le signalement immédiat à l'Agence régionale de santé de tout cas suspects de patients présentant des symptômes de dengue, chikungunya ou Zika.

EN PRATIQUE

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies tropicales ?



Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un **moustique porteur d'un de ces virus**, puis revient dans son pays de résidence, c'est ce qu'on appelle **un cas importé**.

2. Agir ensemble pour limiter les risques

Voyageurs en zone tropicale : soyez vigilants avant, pendant et après votre voyage

Dans certaines régions du monde notamment tropicales les moustiques tigre effectuent leurs cycles sans pause et peuvent transmettre le CHIKUNGUNYA, la DENGUE ou le ZIKA¹.



VOUS PARTEZ dans une région où des cas de ces maladies ont été signalés : **PROTÉGEZ-VOUS DES PIQÛRES DE MOUSTIQUES :**

- Portez des vêtements couvrants et amples et imprégnez-les d'insecticide pour tissus,
- Appliquez, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques,
- Dormez sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus,
- Utilisez aussi des insecticides à l'intérieur (diffuseurs électriques) et à l'extérieur (tortillons fumigènes),
- Branchez la climatisation, et les ventilateurs, si cela est possible, les moustiques tigre n'aiment pas les endroits frais ou avec des mouvements d'air.



Vêtements amples et couvrants



Répulsifs Anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs électriques Serpentins à l'extérieur



Climatisation



VOUS REVENEZ d'une région tropicale où des cas de ces maladies ont été signalés : **RESTEZ ATTENTIF À VOTRE ÉTAT DE SANTÉ** et **consultez rapidement un médecin en cas de doute.**

À votre retour, continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques, y compris en utilisant si possible une moustiquaire (jusqu'à environ 7 jours après votre retour).

LES SYMPTÔMES

Dans les 7 jours qui suivent le retour en France métropolitaine, **consultez rapidement un médecin** en cas de forte fièvre, de douleurs articulaires, douleurs musculaires, de maux de tête, d'éruption cutanée, de conjonctivite : vous avez peut-être contracté la **dengue**, le **chikungunya** ou le **Zika**.



ZOOM SUR LA DENGUE

Une épidémie de Dengue sévit actuellement dans l'île de La Réunion. Au total, depuis le début de l'épidémie en 2018, on enregistre au 16 avril 2019 :

- 14142 cas autochtones confirmés (dont plus de 7 200 cas depuis janvier 2019)
- 407 hospitalisations (dont 251 hospitalisations depuis janvier 2019)
- 1187 passages aux urgences (dont 712 passages aux urgences depuis janvier 2019)
- plus de 47 000 cas cliniquement évocateurs (dont plus de 20 000 cas depuis janvier 2019)
- 13 décès dont 6 directement liés à la dengue (Dont 7 décès depuis janvier 2019, 3 étant directement liés à la dengue).

Soyez particulièrement vigilants si vous vous rendez à La Réunion, protégez-vous, y compris après votre retour en Métropole.

Professionnels de santé : signalez tout cas suspect de dengue, de chikungunya, de Zika

En Occitanie, comme dans les départements où le moustique tigre est présent et actif, les professionnels de santé doivent signaler à la plateforme d'urgence et de veille sanitaire de l'Agence Régionale de Santé² tout cas suspect de chikungunya, de dengue ou de Zika.

Ces signalements rapides permettent de mobiliser au plus vite les moyens de surveillance et de confirmer ou non les cas suspects signalés.

En Occitanie, 105 cas suspects ont été signalés en 2018, parmi lesquels ont été confirmés 34 cas importés de dengue et 2 de chikungunya. Par ailleurs, 3 cas autochtones de dengue ont été signalés en 2018 dans le Gard et l'Hérault (Personnes ayant contracté la maladie sans avoir voyagé en zone contaminée).

La gestion du risque sanitaire par l'ARS : une mobilisation rapide et une action ciblée

Il n'y a pas aujourd'hui d'épidémie de dengue, chikungunya ou Zika en France métropolitaine.

Pour autant, depuis 2010, plusieurs foyers autochtones de ces maladies sont survenus dans notre région :

- 11 cas autochtones de-chikungunya ont été signalés et pris en charge dans l'Hérault en 2014 ;
- 7 cas autochtones de Dengue dans le Gard en 2015 ;

Par ailleurs, 17 cas autochtones de Chikungunya ont été enregistrés dans le Var en 2017.

Ces indicateurs confirment la possibilité qu'une chaîne de contamination de ces maladies se mette en place en métropole, là où le moustique tigre est installé.

L'objectif de la surveillance est d'éviter, et maîtriser la mise en place d'un cycle de transmission (foyer) « autochtone » de ces maladies (c'est-à-dire des cas de personnes piquées et contaminées en métropole).

L'intervention des services est menée de façon rapide et ciblée, dès réception à l'ARS de la confirmation d'un signalement de cas suspect de dengue, chikungunya ou Zika.

EN PRATIQUE

Comment agit l'ARS face au signalement d'un cas suspect ?

1. Un professionnel de santé signale un cas suspect de dengue, chikungunya ou Zika auprès de la **plateforme d'urgence et de veille sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (0 800 301 301 ou ars31alerte@ars.sante.fr)**.
2. À la réception de ce signalement, les services de l'ARS déclenchent immédiatement une **double enquête**, sans attendre la confirmation biologique d'une des maladies suspectées :
 - **Enquête épidémiologique menée par l'Unité de Veille d'Alerte et de Gestion sanitaire (ARS)** auprès du patient : validation/investigation du cas et conseils au patient sur les mesures de protection personnelles à mettre en œuvre.
 - **Enquête entomologique** : vérification de la présence de moustique tigre autour du domicile et autres lieux de séjours du patient menée par le Conseil Départemental et/ou son opérateur de démoustication.
3. **Si les 2 enquêtes sont positives**, l'ARS demande sans délai une intervention de démoustication auprès du Conseil Départemental. **Cette intervention est ciblée autour des lieux de vie du malade durant toute la période de risque de transmission.** Les riverains sont informés et sensibilisés aux gestes de prévention.

EN SAVOIR PLUS

La démoustication

Des traitements insecticides peuvent être menés contre le moustique adulte pour limiter sa présence en cas de risque pour la santé. Les interventions de démoustication à la demande de l'ARS ont lieu tôt le matin afin de limiter l'exposition de la population et de la faune aux produits phytosanitaires. Ce traitement intervient dans un rayon de 150 mètres autour des lieux de vie du patient, compte tenu des faibles capacités de dispersion de cette espèce.

Dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, les traitements, destinés aux moustiques adultes, sont employés de manière ciblée et ponctuelle lorsqu'un risque de transmission est avéré à la fois pour préserver l'environnement mais également limiter le risque de développement de résistances aux produits. En abuser pourrait rendre à l'avenir toute intervention curative inefficace.

3. Vivre avec le moustique

Maintenant qu'il est là, à nous tous d'agir ici !

Le moustique tigre, une fois implanté ne peut être éradiqué y compris par des traitements chimiques. Ses œufs peuvent résister au manque d'eau et aux températures hivernales ce qui permet un maintien des populations jusqu'au printemps. Aucune mesure de protection n'est efficace à 100%, c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de faire diminuer le risque de présence du moustique et donc de transmission de maladies. En complément des actions publiques, chacun de nous peut agir à son niveau :

- En contribuant à **limiter l'implantation du moustique** par des mesures simples.
- En se **protégeant des piqûres**.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Comment se protéger des piqûres ?

1 J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.



2 Je porte des vêtements couvrants et amples.



3 Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.



4 J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.



5 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation et j'utilise des ventilateurs : les moustiques fuient les endroits frais et les zones très ventilées.

